Trophée Matilin an Dall
10/08/2025



Les couples de binioù-koz/bombarde et biniou-braz/bombarde ont été et sont toujours des éléments prépondérants voire des symboles de l'expression musicale bretonne.

Il est important de mettre en valeur cette formation musicale originale dans le cadre du Festival Interceltique de LORIENT.

Un trophée, sous forme de concert, est organisé, invitant des praticiens du genre parmi les meilleurs de Bretagne. Un des objectifs étant de présenter à un large public cette formation musicale dans un confort d'écoute valorisant.





REGLEMENT DU TROPHEE

- Quatre couples de chaque catégorie Koz et Braz sont contactés et invités à participer au TROPHÉE MATILIN AN DALL.

- Les huit couples invités sont sélectionnés par l'organisateur, au vu de leurs compétences musicales à se produire dans ce type de concours/concert, afin de mettre en valeur une musique de couple innovante et aboutie.

- Un jury de 5 membres est choisi pour ses compétences dans le domaine de la musique de couple et de la musique en général (3 sonneurs, une personne référente en musique traditionnelle bretonne et un musicien d'une autre esthétique).

- La prestation sera de 12 minutes maximum comprenant l'entrée, la sortie de scène et le complément d'accord.

- La présentation de la suite ne devra pas dépasser 3 minutes.

- Les 8 couples confondus sont invités à concourir en présentant une suite ininterrompue dans une formule concert.

- Le silence, le temps d'une « respiration », ne peut être utilisé qu'une seule fois.

- La suite devra être composée d'airs traditionnels bretons et/ou de compositions d'inspiration traditionnelle bretonne librement choisis et agencés par le couple.

- Le jury tiendra compte de l'innovation et du climat musical créé.

- Les Bombardes, Binioù koz et Braz restent les instruments majeurs du Trophée. Toutefois les candidats peuvent chanter ou jouer de tout autre instrument acoustique pendant 10% maximum de la suite.

- Les passages sur scène se font en alternance koz et bras

- L'ordre de passage sera fait auparavant au moyen d'un tri aléatoire sur feuille de calcul (toutefois il pourra être modifié, après acceptation de l'organisateur, en cas d'impératif d'un des couples participants)

- Les décisions du jury sont sans appel.

- Un prix du public sera attribué.

N.B. : Si pour une raison majeure, l'un des membres du couple est absent, il peut être remplacé (son remplaçant devra jouer du même instrument).

REGLEMENT DU TROPHEE JEUNES SONNEURS

- Deux couples de chaque catégorie Koz et Braz sont contactés et invités à participer au TROPHEE MATELIN AN DALL JEUNES.

- Les quatre couples invités sont sélectionnés par l'organisateur, au vu de leurs compétences musicales à se produire dans ce type de concours/concert, afin de mettre en valeur une musique de couple innovante et aboutie. Tous les concurrents doivent avoir moins de vingt ans.

- Un jury de 3 membres est choisi pour ses compétences dans le domaine de la musique de couple et de la musique en général (2 sonneurs et une personne référente en musique traditionnelle).

- La prestation sera de 7 minutes maximum comprenant l'entrée, la sortie de scène et le complément d'accord.

- La présentation de la suite ne devra pas dépasser 1 minute.

- Les 4 couples confondus sont invités à concourir en présentant une suite ininterrompue dans une formule concert.

- Le silence, le temps d'une respiration, ne peut être utilisé qu'une seule fois.

- La suite devra être composée d'airs traditionnels bretons et/ou de compositions d'inspiration traditionnelle bretonne librement choisis et agencés par le couple.

- Le jury tiendra compte de l'innovation et du climat musical créé.

- Les Bombardes, Binioù koz et Braz restent les instruments majeurs du Trophée. Toutefois les candidats peuvent chanter ou jouer de tout autre instrument acoustique pendant 10% maximum de la suite.

- Les passages sur scène se font en alternance koz et bras

- L'ordre de passage sera fait auparavant au moyen d'un tri aléatoire sur feuille de calcul (toutefois il pourra être modifié, après acceptation de l'organisateur, en cas d'impératif d'un des participants)

- Les décisions du jury sont sans appel.

- Un prix du public sera attribué.

N.B : Si pour une raison majeure, l'un des membres du couple est absent, il peut être remplacé (son remplaçant devra jouer du même instrument).

L'ÉDITION 2025

- Le Trophée se déroulera dans la salle de concert du Palais des Congrès le 10 Août 2025 à partir de 15h00

- La proclamation des résultats se fera sur la scène de la salle de concert, à l'issue des résultats un apéritif (Godinette) sera servi aux concurrents.

- Les prix seront décernés par le Jury aux couples concourants. Toutefois, le jury se réservera le droit de ne pas décerner certains prix.

Tableau des dotations :

- 1er Prix..... 1000 €
- 2ème Prix..... 600 €
- 3ème Prix..... 300 €
- 4,5,6,7 et 8ème Prix ..... 100 €

Tableau des dotations (jeunes):

- 1er Prix ..... 200 €
- 2ème Prix ..... 100 €

Ces prix seront remis sous forme de bons d'achats.

Pour tous renseignements :

Yann KERMABON
33, rue du Docteur Villers
56100 LORIENT
yann.kermabon@gmail.com
06.83.40.59.02.